ECOLE REGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE

E.R.I.P.
asbl

correspondance : Avenue des Anciens Combattants 190 - 1140 Bruxelles
☎ 02 201 16 16 **fax** 02 201 14 58 **e-mail** : erip@misc.irisnet.be
siège social asbl : Hôtel de ville, Grand Place 1000 Bruxelles

APPEL AUX CANDIDATS CHARGE DE COURS
FORMATION DE BASE AGENT & INSPECTEUR DE POLICE

La charge de cours suivante est actuellement vacante, plusieurs postes sont à pourvoir :

Intitulé du cours	Nombre d'heures
Informatique **VOLET 1 : manipuler un PC – programmes ISLP** - manipulation d'un PC dans un environnement ISLP - fonctions de base du traitement de texte WORD - présentation générale système ISLP - module INFORMATION - module TRAITEMENT - exercices PV: infraction de roulage, accident de roulage	30 h (par classe)
VOLET 2 : exercices de rédaction de procès-verbaux *Le chargé de cours informatique travaillera en étroite collaboration avec les chargés de cours qui dispensent la matière théorique en rapport avec les thèmes de procès-verbaux. Les chargés de cours de la partie théorie établissent les thèmes des exercices PV et les préparent avec les élèves.* *Le chargé de cours informatique fera encoder par les élèves les données du PV dans le module TRAITEMENT, fera rédiger et générer les documents. Il évalue le travail des aspirants au niveau ISLP, le chargé de cours de la partie théorie évalue le contenu du PV.* - thèmes de PV traités : ivresse publique, coups et blessures, délit contre les mœurs, infraction en matière de racisme, vols, infraction en matière de drogue, infraction commise par un mineur, infraction en matière d'armes	36 h (par classe)
TOTAL	**66 h** **(par classe)**

Les chargés de cours entameront leur fonction à partir de juin 2009). La matière s'étend sur l'ensemble du cycle de formation de base agent et inspecteur. L'ERIP organise 3 sessions par an.

Profil souhaité :
- être membre du cadre opérationnel de la police locale ou fédérale ;
- avoir au moins 3 ans d'ancienneté ;
- justifier d'une connaissance et d'une expérience pratique dans la matière à enseigner.
- être titulaire du brevet de gestionnaire fonctionnel peut constituer un plus.

Envoi des candidatures :
Les candidatures écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir à Monsieur le Directeur de l'ERIP (par courrier, par fax ou par email) **au plus tard le 15 mai 2009**.

Si nécessaire, les candidats veilleront à obtenir de leur autorité hiérarchique l'autorisation de donner cours.